

SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
ADMINISTRATIVE

SICAD
(Annexe n°15)

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur en date du
„J.O. R. T. n°

Organisme : Ministère de l'Enseignement Supérieur.
Domaine de la prestation : Orientation universitaire.
Objet de la prestation : Orientation universitaire pour les titulaires du
baccalauréat tunisien.

Conditions d'obtention de la prestation

- L'obtention du baccalauréat l'année de l'orientation.
- Remplir la fiche de choix et l'envoyer par l'intermédiaire du lycée d'origine.

Pièces à fournir

- La fiche de choix dûment remplie et déposée au lycée d'origine du candidat

Étapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Remplir la fiche de choix et la remettre au lycée d'origine. - Saisie des demandes par ordinateur. - Réponse par voie postale ou directe.	Le lycée d'origine. La direction générale des affaires estudiantines	Calendrier publié annuellement dans le guide de l'orientation universitaire.

Lieu de dépôt du dossier

Service : Le lycée d'origine.
Adresse : L'adresse du lycée.

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Le lycée d'origine ou la direction générale des affaires estudiantines.
Adresse : Rue de Sousse – 1030 Tunis.

Délai d'obtention de la prestation

Selon calendrier publié dans le guide de l'orientation universitaire.

Références législatives et / ou réglementaires

Circulaire annuelle entre le ministère de l'enseignement supérieur et le ministère de l'éducation.

SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION
ADMINISTRATIVE

SICAD
(Annexe n°16)

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur en date du
„J.O. R. T. n°

Organisme : Ministère de l'enseignement supérieur.
Domaine de la prestation : Orientation universitaire.
Objet de la prestation : Réorientation des nouveaux bacheliers.

Conditions d'obtention de la prestation

- Formulaire d'une demande de réorientation et l'accompagner des pièces justificatives.
- Cas médical, handicapés, cas social ou autres.

Pièces à fournir

- Demande de réorientation.
- Pièces justificatives.

Étapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Dépôt du dossier. - Etude du dossier. - Réponse.	La direction générale des affaires estudiantines.	Avant le 15 septembre de chaque année.

Lieu de dépôt du dossier

Service : La direction générale des affaires estudiantines
Adresse : Rue de sousse 1030 Tunis .

Lieu d'obtention de la prestation

Service : La direction générale des affaires estudiantines
Adresse : Rue de sousse 1030 Tunis .

Délai d'obtention de la prestation

Avant le 15 septembre de chaque année.

Références législatives et / ou réglementaires